

Les subsides

toute nouvelle génération de réacteurs nucléaires au sujet desquels bien des gens émettent de très graves réserves.

M. Chrétien: Monsieur le Président, je dis tout simplement que c'est une des possibilités envisagées par le secteur nucléaire et par l'EACL pour le moment; on se demande que faire du combustible épuisé. Une des possibilités consiste à la réutiliser. On se demande toutefois s'il est possible, économiquement parlant, de préparer la technologie nécessaire pour le faire. Si l'on risque d'avoir les problèmes secondaires auxquels le député semble faire allusion, on étudiera également cet aspect. Ce n'est pas pour tout de suite. Je sais que le combustible épuisé est entreposé pour le moment à proximité du réacteur, que ce soit à Bruce, à Pickering ou même à Lepreau. Ces centrales sont munies d'un bassin spécial où est entreposé le combustible épuisé. On peut entreposer une certaine quantité de combustible épuisé pour un certain nombre d'années, mais que faire à longue échéance? Nous l'ignorons.

C'est un problème international. Il n'y a pas longtemps, j'ai rencontré le secrétaire général des Nations Unies qui étudie ces problèmes à Vienne; c'est un des problèmes très compliqués que cet organisme voudrait résoudre. Il voudrait un régime international pour l'évacuation de tous les déchets nucléaires pour que tout le monde se base sur les mêmes normes et pour assurer une sécurité totale.

D'aucuns risquent de dire que si l'on vend un réacteur Candu à un pays et que l'on reprend le combustible épuisé et le plutonium, ce pays ne pourra pas en faire des bombes. J'ignore si c'est une bonne solution. Peut-être bien que oui. Si l'on ne fait pas confiance à un tel, on peut reprendre le combustible épuisé et le plutonium. Je ne suis pas un expert, mais de toute apparence, on ne peut pas s'en passer dans la confection de bombes. Par conséquent, on pourrait peut-être imposer cette condition: je ne sais pas moi. Je lance tout simplement une idée dont on n'a pas beaucoup discuté. C'est pourquoi je suis heureux que l'on tienne un débat à ce sujet. Je crois que nous avons aujourd'hui une belle occasion d'en discuter et je regrette qu'elle ne se soit pas présentée plus tôt.

M. de Jong: Monsieur le Président, les observations du ministre nous ont tous intéressés. Il oscille apparemment entre deux tendances: il trouve qu'il faut débattre le problème plus à fond, par contre, il semble juger inutile de tenir une enquête publique. Le ministre admet certainement qu'il existe des inconnues d'ordre technique, surtout en ce qui concerne les résidus et les déchets nucléaires. Le ministre doit bien admettre par ailleurs que le secteur nucléaire est dans une situation économique instable. En fait, depuis 1975, la capacité nette des centrales a baissé de 31,000 mégawatts environ; rien qu'aux États-Unis on a annulé, depuis 1973, la construction d'environ 100 centrales. Le Canada est à un carrefour; il se demande s'il faut continuer à soutenir les placements qu'il a faits dans le nucléaire ou s'il faut décider de réduire ses pertes. Le ministre n'admet-il pas qu'il faille tenir un tel débat ou prendre de telles décisions dans une tribune publique et le ministre n'envisagerait-il pas de tenir une enquête publique sur ce secteur?

M. Chrétien: Je ne crois pas qu'une enquête soit nécessaire pour le moment. Je suis ministre depuis 17 mois. Ce que je veux dire, c'est que certaines personnes ont posé le problème. Ce n'est toutefois pas un problème insoluble. C'est la première fois que nous tenons un débat à ce sujet. Je suis les travaux des

comités de la Chambre depuis que je suis ministre et on a posé très peu de questions, pratiquement aucune à ce sujet.

C'est en fin de compte la Chambre des communes qui devra prendre la décision. Ce serait vraiment une solution de facilité pour moi que d'accepter de créer une commission royale d'enquête et de m'en laver les mains. Nous avons toutefois des décisions à prendre tout de suite: il faut décider si l'on vend oui ou non à la Turquie. Une commission royale d'enquête pourra me donner la réponse dans deux ans mais c'est tout de suite qu'il faut prendre une décision. Faut-il vendre un autre réacteur à la Corée?

• (1240)

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut prendre des décisions tout de suite; nous n'avons pas besoin de commission royale d'enquête à mon sens, nous avons besoin de l'opinion de la Chambre des communes. Nous pouvons prendre une décision raisonnable en nous faisant conseiller par les députés. Pourquoi s'adresser toujours à l'extérieur? Nous pouvons prendre nous-mêmes une décision ici. Voilà mon opinion.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord que je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur une motion dont le sujet aurait, à mon avis, dû être abordé il y a longtemps. L'objet de la motion justifie sans aucun doute que la Chambre l'étudie ici ou en comité. Je tiens à souligner également que le NPD n'a pas le monopole des questions relatives aux répercussions qu'a l'industrie nucléaire sur l'environnement. Je me souviens très bien, comme sans doute certains députés assis à ma gauche, des efforts que le gouvernement progressiste-conservateur a déployés en 1979 en vue de mettre sur pied un comité parlementaire mixte qui aurait été chargé d'étudier toutes sortes de questions nucléaires représentant un éventail peut-être même plus large que celui dont s'occuperait la commission d'enquête qui fait l'objet de la motion d'aujourd'hui.

Les questions que le gouvernement conservateur de 1979 se proposait d'étudier comprenaient, monsieur le Président, en plus de celles que mentionne la motion d'aujourd'hui, la question fondamentale consistant à se demander quels devraient être les objectifs du programme énergétique nucléaire du Canada. La création de ce comité mixte a été repoussée à plusieurs reprises grâce aux efforts conjugués du NPD et du parti libéral, jusqu'à ce qu'ils s'arrangent finalement pour renverser le gouvernement conservateur. C'est la dernière fois que nous avons eu l'occasion d'aborder sérieusement la question de l'énergie nucléaire, monsieur le Président, jusqu'à la présentation de la motion d'aujourd'hui.

On peut dire, monsieur le Président, que cette sagesse rétrospective est vraiment merveilleuse, mais je sais qu'en 1979 les actions du NPD nous ont empêchés d'examiner réellement ces questions urgentes pendant cette période. Voilà ce qui a amené mon collègue le député de Bruce-Grey (M. Gurbin), lui qui a une bonne connaissance et une solide expérience de l'énergie nucléaire au Canada, à se déclarer à la fois surpris et ravi que cette question nous soit soumise aujourd'hui.

Le NPD vient de présenter à la Chambre, monsieur le Président, une motion dont la portée est bien moindre que celle dont il a empêché l'étude en 1979. Peut-être que nos idées étaient déjà en 1979 très en avance sur celles qu'a le NPD en 1984. En 1979, le parti progressiste-conservateur entrevoyait déjà les